

**Notice d'information sur les pratiques en matière de confidentialité :**

**Date d'entrée en vigueur : 26 mars 2013 Date de révision : 2 septembre 2019**

LA PRÉSENTE NOTICE DÉCRIT LES CAS POSSIBLES D'UTILISATION ET DE DIVULGATION DE VOS RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX. ELLE EXPLIQUE ÉGALEMENT COMMENT VOUS POUVEZ ACCÉDER À CES DONNÉES. VEUILLEZ LA LIRE ATTENTIVEMENT.

La présente Notice d'information sur les pratiques en matière de confidentialité décrit les pratiques de confidentialité suivantes : Les activités de santé et bien-être de Walmart, les activités de santé et bien-être de Sam's Club, les divisions et prestataires partenaires de Walmart Health en matière de soins de santé, en ce compris les divisions médicales, dentaires, d'optométrie et de santé comportementale de Walmart Health, qui ont constitué une entente en matière de soins de santé et y participent. Cette Notice s'applique à toutes les installations et les sites de prestation de services de ces prestataires de soins de santé tels que les sites Walmart et Sam's Club des cabinets Walmart Health et de leurs prestataires partenaires, ainsi que les sites de pharmacies, centres ophtalmologiques et d'optique et autres consultations Walmart ou Sam's Club. Nous comprenons que les informations médicales vous concernant revêtent un caractère personnel et nous nous engageons à les protéger. La loi nous impose de maintenir la confidentialité des informations de santé confidentielles (« ISC ») vous concernant, de vous signifier la présente Notice énonçant nos obligations légales et nos pratiques en matière de protection de la confidentialité de vos ISC, ainsi que de vous signaler toute atteinte à la sécurité impliquant vos ISC non sécurisées. Nous devons respecter les modalités de la notice en vigueur.

**Utilisations et divulgations d'ISC ne nécessitant pas l'obtention de votre autorisation : 1. À des fins de traitement.** Nous sommes susceptibles d'utiliser vos ISC à des fins de traitement, pour délivrer des ordonnances et vous faire bénéficier de prestations de services de pharmacothérapie. Nous pouvons divulguer vos ISC aux médecins traitants, aux prestataires, aux pharmaciens, aux fournisseurs du secteur ophtalmologique et aux autres prestataires de soins de santé impliqués dans vos soins ou votre traitement médical. **2. À des fins de paiement.** Nous sommes susceptibles d'utiliser et de divulguer vos ISC afin que nous-mêmes ainsi que d'autres entités ou prestataires de soins de santé couverts puissions établir des factures et percevoir des paiements de votre part, de votre compagnie d'assurance ou d'un tiers. Ce cas peut inclure la conduite de contrôles d'éligibilité au régime d'assurance auprès des assurances-maladie nationales (Medicaid et Medicare) ou d'autres régimes de santé, la détermination du statut de votre inscription, ainsi que la fourniture d'ISC aux entités qui nous aideront à soumettre nos factures et à recouvrer des montants dus. **3. Dans le cadre d'activités de soins de santé.** Nous sommes susceptibles d'utiliser et de communiquer vos ISC pour les besoins de nos activités de soins de santé et de celles d'autres entités couvertes avec lesquelles vous êtes ou avez été en relation. L'expression « activités de soins de santé » peut inclure les activités nécessaires pour dispenser les services de soins de santé et vous garantir un service client de qualité. **4. Pour les besoins de nos activités collectives de soins de santé.** Chacune des entités prestataires de soins de santé couvertes qui participe à notre entente en matière de soins de santé organisée (décrite plus haut) peut communiquer des ISC à d'autres participants à l'entente pour dispenser les activités de soins de santé en lien avec celle-ci. En particulier, les cabinets et prestataires partenaires de Walmart Health peuvent s'échanger des ISC, et les communiquer aux divisions Santé et bien-être de Walmart ou de Sam's Club à cette fin. **5. Afin de communiquer avec vous au sujet de produits et services en lien avec la santé.** Nous sommes susceptibles d'utiliser ou de divulguer vos ISC afin de communiquer avec vous au sujet de vos soins et de questions connexes. À titre d'exemple, nous pouvons utiliser ou divulguer vos ISC afin de vous adresser des rappels de rendez-vous, vous conseiller sur les soins préventifs disponibles, fournir des services de pharmacothérapie ou vous informer sur des traitements alternatifs ou des dispositifs de soins. **6. Aux personnes impliquées dans vos soins de santé ou dans le paiement de ces derniers.** Nous sommes susceptibles de divulguer vos ISC à un membre de votre famille proche ou un autre parent, un ami ou une autre personne identifiée par vous, impliquée dans vos soins de santé ou dans leur paiement, à condition que vous acceptiez cette divulgation, que vous ayez eu une occasion de vous y opposer et que vous ne l'avez pas fait ou que, nous appuyant sur notre jugement professionnel, nous déduisons des circonstances que cette divulgation est appropriée. **7. Selon les exigences de la loi.** Nous divulguons vos ISC si la loi fédérale, nationale ou locale l'exige. **8. Pour prévenir un risque grave menaçant la santé ou la sécurité.** Nous sommes susceptibles d'utiliser ou de divulguer vos ISC lorsque cela est nécessaire pour prévenir ou réduire une menace grave visant une personne quelle qu'elle soit ou le public. **9. Dans le cadre d'activités de surveillance liées à la santé.** Nous sommes susceptibles de divulguer vos ISC à un organisme de surveillance lié à la santé pour des activités autorisées par la loi telles qu'audit, inspection et permis d'exercer ou d'autres activités nécessaires dans le cadre de la surveillance du système de santé, de programmes de prestations sociales et de droits civils. **10. À des fins de santé publique et de sécurité.** Nous sommes susceptibles de divulguer vos ISC à des pouvoirs publics à des fins d'activités de santé et de sécurité publiques telles que la prévention ou le contrôle de maladies, blessures ou handicaps, le signalement d'abus, cas de négligence ou de violence domestique, et de signalement de rappels ou de réactions indésirables à des médicaments. **11. Dans le cadre de poursuites et de litiges.** Nous sommes susceptibles de divulguer vos ISC en réponse à une ordonnance d'un tribunal ou une ordonnance administrative, ou en réponse à une assignation, une demande d'enquête ou tout autre processus légal, si des efforts ont été déployés pour vous informer de cette demande ou pour obtenir une ordonnance de protection. **12. Application de la loi.** Nous sommes susceptibles de divulguer des ISC à un agent de la force publique à certaines fins d'application de la loi, comme le signalement d'un crime intervenu dans nos locaux ou la réponse à des demandes légitimes en matière d'application de la loi. **13. Dans le cadre de fonctions gouvernementales spécialisées.** Nous pouvons divulguer vos ISC : (1) si vous êtes membre des forces armées, comme l'exigent les autorités de commandement militaire ; (2) si vous êtes un détenu ou si vous êtes en garde à vue, à une institution correctionnelle ou à un agent de la force publique ; (3) en réponse à une demande d'application de la loi, sous certaines conditions ; (4) pour des raisons de sécurité nationale autorisées par la loi ; (5) à des représentants fédéraux habilités, afin de protéger le Président, d'autres personnes habilitées ou des chefs d'État étrangers. **14. Aux fins d'indemnisation des accidents du travail.** Nous pouvons divulguer vos ISC dans le cadre d'un régime d'indemnisation des accidents du travail ou d'autres régimes similaires. **15. Dans le cadre d'un don d'organes et de tissus.** Nous pouvons également divulguer vos ISC à un organisme de collecte d'organes ou à des organismes similaires à des fins de don ou de transplantation. **16. Aux médecins légistes et directeurs funéraires.** Nous pouvons divulguer vos ISC à un directeur de centre funéraire, à un médecin légiste ou à un médecin examinateur, conformément à la loi en vigueur, afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions. **17. Aux représentants personnels.** Nous pouvons divulguer vos ISC à une personne légalement autorisée à agir pour votre compte, comme un parent, un tuteur légal, un administrateur ou un exécuteur testamentaire. **18. En tant que preuve de vaccination.** Nous pouvons fournir une preuve de vaccination à une école concernant un étudiant ou candidat étudiant, conformément à la loi, si le parent/tuteur, un mineur émancipé ou une autre personne autorisée donne son accord, selon le cas.

**Utilisations et divulgations d'ISC nécessitant l'obtention de votre autorisation : 1. À des fins commerciales (vente des ISC).** Nous nous interdisons d'utiliser ou de divulguer vos ISC en échange d'une rémunération directe ou indirecte, à moins que vous ne nous y autorisiez ou que la Loi HIPAA ne le permette. **2. Notes de psychothérapie.** Sauf cas limités et sans votre autorisation, nous ne pouvons ni utiliser ni divulguer des notes prises par un professionnel de santé mentale au sujet d'une conversation que vous avez eue avec lui pendant une séance de thérapie. **3. Marketing.** Avec votre autorisation, nous sommes susceptibles d'utiliser ou de divulguer vos ISC à des fins de marketing. **4. Recherche.** Nous sommes susceptibles d'utiliser ou de divulguer vos ISC à des fins de recherche, avec votre autorisation ou, sans autorisation, dans des circonstances limitées, notamment avec une décharge d'un comité de protection des personnes. À l'exception des cas mentionnés dans la présente notice, nous ne divulguons pas vos ISC sans votre accord. Vous pouvez revenir sur votre autorisation par écrit à tout moment, ce qui mettra fin à toute autre utilisation ou divulgation aux fins visées par votre autorisation, sauf dans les cas où nous avons déjà agi conformément à votre permission. Nous devons également respecter toute loi qui serait plus stricte que la Loi HIPAA.

**Vous jouissez des droits suivants concernant votre ISC :** 1. Vous pouvez nous faire part de restrictions concernant l'utilisation ou la divulgation de vos ISC à des fins de traitement, de paiement ou dans le cadre d'activités de soins de santé, ou la divulgation par nous de vos ISC à une personne impliquée dans vos soins ou dans le paiement de ces derniers, comme un membre de votre famille ou un ami. Nous ne sommes pas tenus d'accepter. Si nous l'acceptons, nous respecterons votre demande, à l'exception de certaines situations d'urgence ou si la loi l'exige. 2. Vous pouvez nous faire part de restrictions concernant certaines divulgations de vos ISC à votre régime d'assurance-maladie aux fins de procéder au règlement ou d'activités de soins de santé concernant des services que vous avez payés vous-mêmes en intégralité. 3. Vous pouvez examiner et recevoir une copie papier ou électronique de vos dossiers médicaux, s'ils sont accessibles immédiatement. Généralement, ceux-ci incluent vos dossiers d'ordonnance et de facturation. Nous sommes susceptibles de vous facturer le coût raisonnable de réponse à votre demande. Nous pouvons refuser votre demande. Dans ce cas, vous pouvez demander à ce que notre refus soit soumis à examen. 4. Vous pouvez nous demander de modifier certaines ISC si celles-ci sont incorrectes ou incomplètes. Vous devez fournir un motif à l'appui de votre demande. Nous pouvons refuser votre demande si les ISC sont exactes et complètes, ou si les informations concernées ne font pas partie de celles détenues par ou pour le prestataire pertinent participant à notre entente organisée en matière de soins de santé. Si nous rejetons votre demande, vous avez le droit de formuler une déclaration de désaccord. Votre demande sera intégrée à votre dossier médical, et jointe à notre demande de divulgation de l'élément ou de la déclaration que vous estimez inexacte ou incomplète. 5. Vous pouvez demander un compte rendu des divulgations de vos ISC. Il s'agit d'une liste de divulgations de vos ISC effectuées à des fins autres que le traitement, le paiement ou les activités de soins de santé, et autres exceptions autorisées par la loi. Lors de votre demande, vous devez préciser une période, qui ne peut excéder six ans. 6. Vous pouvez exiger que nous vous contactions d'une certaine manière et à une adresse particulière. Par exemple, vous pouvez exiger que nous vous contactions uniquement à votre travail, à une adresse de domicile différente ou par le biais d'une boîte postale. Votre demande écrite doit énoncer l'endroit où vous souhaitez être contacté et par quel biais. Nous répondrons favorablement aux demandes raisonnables. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, contactez l'établissement Walmart ou Sam's Club qui vous a fourni les services afin d'obtenir le formulaire adéquat, ou adressez une demande écrite au service responsable de la conformité à la loi HIPAA, à l'adresse Walmart Inc., 2608 SE J Street, Mailstop 0230, Bentonville, AR. 72716-0230. Vous pouvez obtenir une copie sur papier de la présente Notice auprès de votre Walmart ou Sam's Club ou en ligne à la page : <https://corporate.walmart.com/privacy-security/notices/>.

**Modifications apportées à la présente Notice d'information sur les pratiques en matière de confidentialité :** Nous nous réservons le droit de modifier cette Notice et de rendre la version modifiée applicable aux ISC que nous détenons déjà ou que nous recevrons à l'avenir. Nous publierons une copie de la notice en vigueur. Si nous modifions cette notice, vous pouvez obtenir une copie de la notice révisée sur simple demande ou en ligne à la page : <https://corporate.walmart.com/privacy-security/notices/>.

**Pour plus d'informations ou pour déclarer un problème :** Si vous avez des questions relatives à la présente notice, contactez le service responsable de la conformité à la loi HIPAA, à l'adresse Walmart Inc., 2608 SE J Street, Mailstop 0230, Bentonville, AR. 72716-0230 ou par téléphone au (800) WAL-MART. Si vous considérez que vos droits relatifs à la confidentialité n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une réclamation écrite, exempte de représailles, auprès du responsable de la conformité HIPAA à l'adresse susmentionnée, ou auprès du secrétaire du Département de la santé et des services sociaux (Dept. of Health and Human Services), au bureau des droits civils.

**Charte des droits des patients - Responsabilités du fournisseur :** 1. Être pleinement informé au préalable des soins/du service dispensé(s), notamment des différentes disciplines en charge de dispenser les soins et de la fréquence des visites, ainsi que de toute modification apportée au programme de soins ; 2. Participer au développement et à la révision périodique du programme de soins ; 3. Refuser les soins ou le traitement une fois que les conséquences d'un refus de ces soins ou de ce traitement sont intégralement exposées ; 4. Être informé au préalable, oralement et par écrit, des soins qui seront dispensés, ainsi que des frais, notamment le paiement des soins/du service attendu des tiers et de tous les frais qui seront à la charge du client/patient ; 5. Bénéficier d'un traitement de sa personne et de ses biens dans le respect, la considération et la reconnaissance de la dignité et de l'individualité du client/patient ; 6. Être en mesure d'identifier les membres du personnel en visite à domicile par le biais d'une identification adéquate ; 7. Être à l'abri de tout mauvais traitement, de toute négligence ou de toute violence verbale, tout harcèlement moral ou sexuel et tout abus physique, y compris des blessures de nature inconnue, ainsi que de tout détournement des biens du client/patient ; 8. Faire part de doléances/réclamations orales concernant le traitement ou les soins, le manque de respect envers les biens ou recommander des modifications à apporter à la politique, au personnel ou aux soins/service sans retenue, interférence, contrainte, discrimination ou représailles ; 9. Faire

part de doléances/réclamations concernant le traitement ou les soins qui sont (ou ont manqué d'être) prodigués ou concernant un manque de respect envers les biens examinés ; 10. Choisir un fournisseur de soins de santé, notamment un médecin traitant ; 11. Bénéficier de la confidentialité de toutes les informations figurant dans le dossier du client/patient et des informations de santé confidentielles ; 12. Être avisé sur les politiques et procédures de l'organisme en matière de divulgation des dossiers médicaux ; 13. Bénéficier des soins appropriés sans discrimination et conformément aux ordonnances du médecin ou du fournisseur ; 14. Être informé de tout avantage financier lorsqu'il est question d'une entreprise ; 15. Être pleinement informé de ses responsabilités ; 16. Recevoir des informations sur le périmètre des services proposés par l'entreprise et les limites particulières desdits services. **Responsabilités du patient :** 1. Fournir des renseignements complets et exacts sur votre santé actuelle, vos traitements, vos allergies, etc., lorsqu'ils sont pertinents par rapport à vos soins/votre service ; 2. Être impliqué, si nécessaire et dans la mesure du possible, dans le développement, la mise en œuvre et la modification de votre programme de services de soins à domicile, par exemple, via le nettoyage et le stockage adéquats de vos équipements et fournitures ; 3. Nettoyer et maintenir convenablement les équipements et fournitures ; 4. Nous contacter en cas de question ou de problème relatif(ve) à vos équipements et fournitures ou à votre service ; 5. Informer votre médecin traitant ou votre fournisseur lorsque vous tombez malade ; 6. Nous informer au préalable lorsque vous déménagez ou changez de numéro de téléphone ; 7. Nous informer lorsque vous rencontrez un problème avec vos équipements ou le service ; 8. Nous informer si votre médecin ou un autre fournisseur modifie votre ordonnance ou y met fin ; 9. Nous informer d'un refus et/ou d'une restriction vis-à-vis de notre politique de confidentialité.

**Préoccupations des clients :** Vous pouvez nous contacter à (800) WAL-MART. Nous accuserons réception de votre réclamation par téléphone, e-mail, fax ou courrier, dans les cinq jours à compter de sa réception. Sous 14 jours civils, nous vous transmettrons une notification écrite présentant les résultats de votre demande et sa résolution. Vous pouvez appeler le (800) WAL-MART en cas de préoccupations concernant une fraude ou un abus, ou au sujet de tout traitement prodigué par ou service reçu de notre entreprise. En cas de non résolution de votre réclamation, vous pouvez contacter l'ACHC (Accreditation Commission for Health Care) au +1 (919) 785-1214 ou +1 (855) 937-2242. Vous pouvez également contacter le bureau de l'Inspecteur général par téléphone au +1 (800) 447-8477.

**Normes à l'intention des fournisseurs DMEPOS dans le cadre de l'assurance-maladie :** Les produits et/ou services qui vous sont fournis par Wal-Mart Stores, Inc. sont soumis aux normes à l'intention des fournisseurs, figurant dans la réglementation fédérale, à l'article 42 du « Code of Federal Regulations », section 424.57(c). Ces normes concernent des questions professionnelles commerciales et opérationnelles (par ex., le respect de la garantie et les heures d'ouverture). La version intégrale du texte de ces normes est disponible sur le site [www.ecfr.gov](http://www.ecfr.gov). Nous vous fournirons un exemplaire écrit de ces normes sur demande.

**Informations sur la garantie :** Tout produit vendu ou loué par notre société fait l'objet d'une garantie fabricant d'un an. Nous informerons tous les bénéficiaires de l'assurance-maladie (Medicare) de la portée de la garantie ; nous honorerons toutes les garanties au titre de la loi en vigueur ; nous réparerons et remplacerons sans frais tous les équipements couverts par l'assurance-maladie, au titre de la garantie. En outre, un manuel du propriétaire, contenant des informations sur la garantie, sera fourni aux bénéficiaires de tous les équipements médicaux durables, sous réserve de disponibilité.